

Les panneaux publicitaires illégaux disparaissent



Ce panneau implanté en 2010 a été retiré fin 2018 après une bataille acharnée d'Emmanuel David (sur la photo) et des bénévoles de l'association RREVE./ Photo DDM, R.B.

Urbanisme - Aménagement, Tarn, Lavour

À l'occasion de son assemblée générale 2019, l'association RREVE a fait un bilan de l'une de ses actions phares : la suppression des publicités illégales sur Lavour et ses environs. Tout démarre en février 2006 : plusieurs passionnés d'environnement décident de créer une association de protection de l'environnement sur le Vaurais, RREVE.

Dès le départ, l'une d'elles concerne le recensement de tous les dispositifs de publicité extérieure illégaux en vue de leur suppression.

Il est facile de les repérer : il s'agit de grands panneaux scellés au sol sur des piquets, situés sur les axes principaux. En mars 2007, avec l'appui d'une association nationale spécialisée, **Paysages de France**, les bénévoles de l'association établissent une liste de près d'une centaine de panneaux de publicité illégaux à Lavour et dans ses environs : des panneaux scellés au sol pour des supermarchés, des enseignes qui dépassent des toitures.

RREVE et **Paysages de France** interpellent mi-2007 la préfecture du Tarn et sept mairies du secteur (Ambres, Labastide-Saint-Georges, Lavour, Lugan, St-Jean-de-Rives, Saint-Lieux-les-Lavour, Saint-Sulpice) et leur fournissent plusieurs fiches d'information sur les dispositifs illégaux.

Des procès-verbaux de mise en demeure

Les premiers panneaux sont enlevés par leurs propriétaires suite à des procès-verbaux de mise en demeure, principalement dans les petites communes hors Lavour.

De son côté, Lavour décide de lancer une réflexion pour élaborer un règlement local de publicité qui permettrait de préciser les règles d'implantation de ces dispositifs publicitaires.

Ça ne suffit pas. La mairie de Lavour lance à compter de 2014 l'élaboration concrète de son règlement local de publicité destiné à réglementer l'installation de la pub sur le territoire de la commune, mais le nombre de panneaux illégaux en place reste important.

L'installation d'abribus et des panneaux dits «sucettes» donne la possibilité aux commerçants de Lavour de présenter les activités de leurs commerces de manière légale. Plusieurs opérations menées entre 2015 et 2018 par la préfecture et la Direction départementale des territoires, suite aux demandes répétées de RREVE, permettent enfin de supprimer la quasi-totalité des panneaux.

En janvier 2019, il restait encore 22 panneaux illégaux.

«Fin juin 2019 il ne restera plus de panneaux illégaux à Lavour et dans ses environs : il aura fallu plus de 12 ans pour que, grâce à une action assidue de bénévoles et un appui fort de la préfecture du Tarn, la loi sur la publicité soit respectée dans le Vaurais», souligne Emmanuel David, de l'association RREVE.

R.B.